

Section	Sujet	Page
Communication	Mises à jour du site Web	1
		Date
		Le 12 août 2003 Révisé : Le 9 avril 2005

Objectif Établir des lignes directrices en matière de maintien et de mises à jour du site Web de l'ACE.

Politique	Droits de propriété	L'Association canadienne d'ergonomie détient les droits de propriété de la conception et du contenu du site Web.
	Webmestre	Le site Web de l'ACE est maintenu et mis à jour par le(s) webmestre(s) de l'ACE. Ce(s) dernier(s) est/est/sont nommé(s) par le Conseil national et est/sont généralement à l'emploi de la firme de gestion qui administre les affaires de l'ACE.
	Langues officielles	En vertu de ses statuts, l'ACE est une association bilingue. Elle fournit des services en français et en anglais. La structure et le schéma du site Web de l'ACE sont identiques dans les deux langues (toutes les pages doivent être présentées dans les deux langues). Tous les renseignements apparaissant dans la section nationale de l'ACE doivent être dans les deux langues officielles et être affichés simultanément. La langue dans laquelle les renseignements sont affichés dans la section régionale est laissée à la discrétion de chaque région.
	Documents officiels	Tous les documents officiels de l'ACE (p. ex., politiques, procès-verbaux de l'AGA, statuts, <i>Communiqué</i> , etc.) doivent être affichés sur le site Web.
	Pages régionales	Chaque région est responsable des ses propres pages régionales. Le contenu et le choix de la langue sont laissés à la discrétion de la région.
	Annuaire des consultants	La structure de l'Annuaire des consultants est maintenue par le(s) webmestre(s). Les frais d'affichage dans l'Annuaire sont déterminés par le Conseil national. Le contenu est la responsabilité de chaque consultant.
	Service d'affichage des emplois	La structure du Service d'affichage des emplois est la responsabilité du webmestre. Les frais exigés pour afficher une offre d'emploi sont déterminés par le Conseil national.
	Affichage de renseignements	Tous les documents non officiels de l'ACE (c.-à-d. articles scientifiques et non scientifiques, congrès autres que celui de l'ACE, etc.) à afficher sur le site Web doivent être approuvés par le ou la secrétaire de l'ACE.
	Exceptions	Toute autre exception doit être approuvée par le ou la secrétaire de l'ACE.
Procédures connexes	Traduction	Tous les documents doivent être traduits ou révisés par une traductrice professionnelle.
	Documentation source	Tous les documents, à des fins de diffusion aux membres, qui sont soumis au Bureau national par une source externe doivent être fournis dans les deux langues officielles, s'il y a lieu.

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
Le 21 novembre 2003	Le 9 avril 2005	Conseil national